

## DEMANDE D'AIDE A L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas propose aux particuliers résidant sur le territoire une aide à l'achat sous forme de subvention pour l'acquisition de vélos à assistance électrique (VAE) allant jusqu'à 200€.

Cette aide concerne l'achat d'un véhicule neuf de type VAE « classique », d'un vélo cargo à assistance électrique.

Les conditions générales sont indiquées sur le règlement d'attribution.

### COORDONNEES DU DEMANDEUR

*Les noms, prénoms et adresse doivent être identiques à ceux mentionnés sur la facture de l'équipement.*

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code Postal	
Commune	
Téléphone	
Mail	
Date de naissance (les personnes de -18 ans ne sont pas éligibles)	

### MON EQUIPEMENT

Nom du commerce	
Prix TTC du VAE	

*La liste de vélocistes du territoire est disponible sur le règlement d'attribution ou sur le site internet de la CCBA : [bassindaubenas.fr](http://bassindaubenas.fr)*

Votre demande concerne :

- Un vélo à assistance électrique – VAE « classiques »
- Un vélo cargo à assistance électrique
  - Quel type (biporteurs, triporteurs,...) \_\_\_\_\_

## MES PIECES JUSTIFICATIVES

- Copie du certificat d'homologation
- Copie de la facture d'achat acquittée
- RIB
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pièce d'identité du demandeur
- Présent formulaire complété et signé

## ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

- Je confirme avoir pris connaissance des modalités d'obtention et des conditions d'éligibilité à l'aide proposée par la CCBA pour l'acquisition d'un VAE
- Je m'engage à ne demander et à ne percevoir qu'une seule subvention de la collectivité pour l'acquisition d'un seul VAE et à ne pas revendre le véhicule ayant bénéficié de cette aide durant la durée d'un an
- Je comprends que toute action de ma part contrevenant aux dispositions ci-dessus ou visant à contourner les règles d'attribution de la présente subvention, peut entraîner une demande de restitution de la subvention de la part de la collectivité, voire, en cas de détournement de la subvention, notamment en cas d'achat pour revente, est susceptible d'être qualifié d'abus de confiance et rend son auteur passible des sanctions prévues par l'article 314-1 du code pénal

## INFORMATIONS SUR L'UTILISATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

La Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas, 16 route de la manufacture royale 07200 Ucel, collecte et traite vos données personnelles dans le but d'instruire votre demande de subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Vos données sont collectées dans le cadre de l'exécution d'une mission de service public de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas – article D251-2 du code de l'énergie.

Vos données personnelles sont conservées jusqu'à un an après confirmation de la décision.

Afin de garantir la complétude de votre dossier et son traitement, le cas échéant, l'attribution et le versement de la subvention, la collectivité est susceptible de contacter.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, loi informatique et libertés (LIL), modifiée, vous avez un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de faire une réclamation auprès de la CNIL et de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Fait le :

A :

Signature du demandeur :